

L' unif', why not ?



Tu souhaites suivre des études universitaires? Réorienter ta trajectoire professionnelle? Ou compléter ta formation? Alors, la Valorisation des Acquis de L'Expérience (VAE) est peut-être faite pour toi !

Qu'est-ce que c'est ?

La Valorisation des Acquis de l'Expérience (VAE) te permet, si tu souhaites t'inscrire à l'Université, de valoriser tes expériences (professionnelles et personnelles) acquises tout au long de ta vie. La condition ? Avoir au moins 5 années d'expérience en lien avec le master que tu souhaites entreprendre (y compris les années d'études supérieures réussies) en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il n'y a pas de limite d'âge ou de diplôme minimal nécessaire pour entamer une démarche VAE.

Quelles différences avec la validation des compétences ?

La Validation des Compétences peut te permettre de valider une compétence particulière ou l'expérience que tu possèdes d'un métier, et de la sanctionner par un titre officiel. Quant à la Valorisation des Acquis de l'Expérience, elle te permet d'accéder à des études universitaires. Leur seule similarité ? Ces 2 dispositifs sont entièrement gratuits.

Dans quels cas puis-je valoriser mes acquis ?

Il existe deux formes de VAE :

- **La VAE Admission** te permet, si tu possèdes au minimum 5 années d'expériences, de t'inscrire directement à un Master, voire à une année préparatoire au Master choisi, ou à un certificat de formation continuée.
- **La VAE Dispense**, comme son nom l'indique, te permet de demander la dispense d'un ou de plusieurs cours du programme dans lequel tu désires t'inscrire. Cependant, il est intéressant de savoir qu'un minimum de 60 crédits ECTS par année est exigé.

Où puis-je faire valoriser la VAE ?

La démarche est simple !

1. Tu souhaites davantage d'infos sur la VAE ? Contacte un conseiller VAE présent dans chaque faculté (UCL, FUNDP, FUCaM et FUSL) ou rends-toi dans un relais VAE (le Centre d'Information et d'Orientation à Louvain-la-Neuve ou le centre d'Info études à Namur).

2. Après l'information, place à l'action ! Tu dois constituer un dossier d'admission qui sera analysé par un jury. Ce dernier pourra découvrir ton parcours et évaluer tes compétences.

3. Une épreuve d'admission est organisée dans la plupart des facultés. Cet examen peut être individuel ou collectif et peut se dérouler en plusieurs étapes. Tout dépend de l'appréciation du jury. (Exemples : une entrevue, un test, une mise en situation, etc.).

4. Et enfin, si tout va bien, tu t'inscris ! Lorsque tu seras informé de la décision prise par le jury, n'oublie pas d'officialiser ton inscription auprès du service correspondant.



Plus d'info

La plateforme interuniversitaire sur www.ciuif.be

ou le site de l'UCL : www.uclouvain.be/vae

Conseillers VAE

Tél. 081 72 50 63

vae@uclouvain.be

070 233 444

www.inforjeunes.be